

Le dispositif d'accueil des gens du voyage

A distance en classe virtuelle synchrone en présence de Madame Valérie AREKIAN

Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0206 – Action sociale / santé

Référence interne :

ELU0206-AV0101

Durée :

7 heures de formation

Public :

Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Montant de la prestation

**400 € TTC si financement DIF ELU,
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)**

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

L'objectif de cette session de formation est de permettre aux élus de connaître la réglementation de l'accueil des gens du voyage.

- Se familiariser avec une population spécifique et diverse ?
- Qui sont les gens du voyage et d'où viennent-ils ?
- Origines
- Caractéristiques
- Présentation du cadre législatif et réglementaire de l'accueil des gens du voyage
- Loi modifiée n° 2000-614 du 5 juillet 2000 dite loi Besson
- À la recherche d'un équilibre, Liberté de circulation, décence des conditions d'installation et évitement des stationnements illicites

Le Programme :

Obligation des communes en matière d'accueil des gens du voyage

Les communes concernées par l'obligation d'accueil

- Un seuil de population
- +/- 5000 habitants
- Un outil : Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Typologie et statut des aires d'accueil
- Aires permanentes / Aires de grand passage / Terrains familiaux

La réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil

- Loi NOTRe du 7 août 2015
- Une compétence obligatoire des EPCI
- Le raccordement électrique et les équipements collectifs

Le recours à l'évaluation forcée en cas d'occupation illégale du domaine public et du domaine privé.

Que faire en cas d'échec des négociations préalables ?

- Procédure d'expulsion administrative
- Préfecture
- Mise en demeure du représentant de l'État
 - Arrêté municipal d'interdiction de stationnement
 - Conformité avec le schéma départemental
 - Trouble à l'ordre public

Procédure d'expulsion juridictionnelle

- Tribunal administratif / Tribunal de grande instance
- À la demande du propriétaire ou du locataire du terrain occupé
 - La juridiction compétente
 - La saisine et le déroulement de la procédure
- Les dispositions pénales
- Sanctions pénales dans l'hypothèse d'une occupation sans titre
- Sanctions pénales dans l'hypothèse de la commission de dégradations

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Valérie AREKIAN, Docteur en droit public, intervient sur les formations d'élus depuis 2008. Spécialisée en droit des collectivités territoriales, elle travaille particulièrement sur des thèmes comme la gestion des cimetières, la police de l'environnement, les communes et la sécurité, l'intercommunalité, la laïcité, le statut de l' élu, l' élu local et le risque pénal, le pouvoir de police municipal... Elle est également chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de Lille (LILLE II).



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

Les résultats attendus :

À l'issue de la session de formation, l' élu sera en capacité de bien connaître la réglementation de l'accueil des gens du voyage

La formation que vous choisissez : **Le dispositif d'accueil des gens du voyage**Durée **7 heures Une journée à DISTANCE**

Tarif de la formation :

400 € TTC si financement DIF ELU,**560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)**

Nous planifions la formation ensemble, après votre inscription - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un Doodle permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 3h30 : 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

Les ++ de cette classe virtuelle : Possibilité de visionner l'enregistrement vidéo de votre séance et de poser des questions à Madame AREKIAN pendant 3 mois après la formation

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) -

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0206-AV0101/88982928900012_ELU0206-AV0101

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2- Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION

Un bulletin d'inscription par personne

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Date de début de mandat :

2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE

Nom de la session : **Le dispositif d'accueil des gens du voyage**

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :